
Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de 2'486'000 francs pour la restauration de l'église de Môtiers

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

L'église de Môtiers est sans aucun doute à ce jour l'un des plus prestigieux bâtiments appartenant à notre commune. Sa grande valeur patrimoniale, ainsi que la richesse de son histoire en font un lieu d'importance nationale.

Au fil des ans, depuis sa construction au 6^e siècle, différentes interventions ont déjà été entreprises, dont notamment :

6e-7e s.	Construction de l'église Saint-Pierre
8e s.	Edification de l'église Notre-Dame (actuelle église paroissiale)
8e-9e s.	Ajout d'une chapelle entre les deux églises
10e-11e s.	Reconstruction partielle de l'église Notre-Dame, avec ajout d'une abside
11e-12e s.	Agrandissement de la nef
1093	Première mention du prieuré
1228	Première mention de l'église paroissiale de Môtiers
1462	Chapelle nord
1481	Chapelle sud
1486	Reconstruction du chœur de Notre-Dame
1515	Reconstruction de la nef (datation dendrochronologique de la charpente actuelle)
1538	Notre-Dame est dévolue au culte réformé, l'église Saint-Pierre du monastère bénédictin est désaffectée
1669-71	Un clocher en façade vient remplacer celui de l'ancienne église Saint-Pierre
1678	Le chœur est reconstruit par l'architecte Jonas Favre
1869-71	La charpente incendiée du clocher est remplacée par une flèche de pierre sur les plans de l'architecte Léo Châtelain
1890-91	Restauration complète de l'église, sous la direction de Léo Châtelain.
1899	Installation d'un orgue pneumatique de la maison Kuhn à Männedorf
1960-61	Restauration intérieure, avec remise en état de la voûte lambrissée, recrépissage des murs, remplacement du sol et fouilles archéologiques (Edmond Calame, architecte)
1981	Réfection du clocher et de sa flèche
1983	Installation d'un nouvel orgue de style classique français par la Manufacture de Saint-Martin/NE (relevé en 2013-2014)



Aujourd'hui, nous pouvons constater que cet édifice se dégrade fortement et faisons le constat qu'une nouvelle étape de travaux importants doit être entreprise, car l'entretien courant n'est plus suffisant. Il est impératif d'envisager une restauration de l'édifice afin d'éviter que les dégradations ne deviennent irrémédiables.

Pour rappel, selon l'article 9 du Concordat entre l'Etat et les Eglises reconnues du 2 mai 2001, la commune est propriétaire des temples, églises, chapelles et est tenue de les conserver à la disposition des Eglises et d'en assumer l'entretien et la réparation (y compris l'éclairage, le chauffage, le nettoyage et la sonnerie des cloches). Il incombe dès lors à notre commune d'entreprendre ces travaux de restauration.

2. Constat

Dès lors, à la lumière de ces informations, face aux dégradations constatées sur le terrain et surtout afin de mener la réflexion de qualité qui s'impose dans une telle démarche de restauration, le dicastère des infrastructures a mandaté dès 2014 un bureau d'ingénieurs pour faire un état des lieux.

Le but étant d'élaborer un rapport technique de l'état du bâtiment et de répertorier les mesures à mettre en place afin de permettre une restauration en adéquation avec les grandes valeurs architecturales et historiques de ce bien communal.

Le bureau d'ingénieurs s'est rapidement entouré de spécialistes connus pour la qualité de leurs expertises dans le domaine de la restauration de bâtiments classés.

Le rapport technique annexé nous permet de prendre connaissance de façon précise et détaillée de l'ampleur des travaux à entreprendre et aussi de préciser les investissements financiers nécessaires pour une telle démarche. Il est à noter que le montant de 2'486'000 francs présenté dans ce rapport a été établi sur la base de devis d'entreprises actives et reconnues dans le domaine de la restauration de tels ouvrages.

Les principaux travaux identifiés à entreprendre sont les suivants :

- Drainage et assainissement des pieds de façades
- Contrôle et renforcement de la charpente
- Isolation de la toiture
- Remplacement de la couverture en petite tuile
- Beffroi des cloches
- Réfection des crépis extérieurs
- Jointoyage des pierres du clocher
- Crépis intérieurs des murs et des voûtes à remplacer
- Chauffage (production et distribution)

Des fouilles archéologiques ont été effectuées en 1960 dans l'ensemble de l'édifice ; lors de la restauration prévue, seules les couches menacées de destruction par des interventions en sous-sol (drainages, reprises des sols, etc) feront l'objet d'une fouille archéologique préalable par l'Office du patrimoine et de l'archéologie.

3. Groupe de travail

Depuis le début de la réflexion, le dicastère des infrastructures, renforcé de la commission des bâtiments et de quelques membres extérieurs, a travaillé sur cet important dossier. Rapidement, la nécessité d'étoffer notre commission est apparue. Il était en effet important à nos yeux que des représentants de l'Eglise réformée neuchâteloise, utilisateurs de ce bien, ainsi que l'Office du patrimoine et de l'archéologie, avec son savoir-faire et sa grande expertise dans le domaine de la restauration, soient présents dès le début des réflexions menées par notre groupe de travail. Ceux-ci ont accepté de nous apporter leur aide et nous profitons de ce rapport pour les en remercier.

Si ce rapport a apporté des réponses précises sur les techniques permettant une restauration de qualité, il lui restait à aborder l'importante partie financière.

4. Financement

Pour cette partie nous avons travaillé sur trois axes. Le premier concernant les subventionnements possibles par le biais du canton et de la confédération, le second, par le biais de la recherche de fonds privés et enfin le troisième par un crédit d'investissement communal.

Pour ce qui est du premier axe, des contacts ont été pris avec les services de l'Etat, en particulier l'Office du patrimoine et de l'archéologie, afin de connaître dans quelle mesure une aide financière était possible.

Une réponse positive nous est rapidement parvenue. Celle-ci nous informait que sur la somme totale de l'investissement prévu dans le rapport technique, soit 2'486'000 francs, un montant de 1'668'500 francs pouvait être pris en compte pour un subventionnement et cela à raison de 20 % par le canton de Neuchâtel et 20 % par la confédération. Cette aide s'inscrira dans le cadre des conventions programmes signées entre le canton et la confédération, suite à une demande à déposer par le canton après l'acceptation de la commune. Par ce fait c'est une somme provisoire de 667'400 francs qu'il est possible de retrancher aux 2'486'000 francs de l'investissement de base. Il reste donc à financer à ce jour la somme de 1'818'600 francs.

Pour ce qui du deuxième axe relatif à la recherche de fonds auprès de donateurs potentiels, il a été décidé de créer une association, ce qui a été fait en date du 16 janvier 2018. Ainsi, l'Association pour la restauration de l'église de Môtiers a été créée et les statuts adoptés. Celle-ci a pour but de soutenir la restauration, aussi bien financièrement, par la recherche de fonds, de dons et de subsides, qu'au travers d'une participation à des manifestations en faveur de cette restauration. De plus, au vu de ses activités, l'Association a obtenu l'exonération fiscale de la part des services de l'Etat.

Ladite Association a travaillé à l'élaboration d'une plaquette de présentation du projet (en français et en allemand) qui sera envoyée aux donateurs potentiels en cas d'acceptation de la présente demande de crédit.

5. Demande de crédit

La présente demande de crédit est le troisième axe qui a pour but d'assurer le financement de l'ensemble des travaux annoncés dans le rapport technique, soit la somme de 2'486'000 francs, ceci sous certaines conditions.

La proposition qui est faite aujourd'hui est de répartir cette somme entre les quatre acteurs que sont la confédération et le canton par un subventionnement de 667'400 francs, la commune de Val-de-Travers pour la même somme et enfin l'Association qui devra trouver, par le biais d'une recherche de fonds, la somme restante de 1'151'200 francs.

Afin de montrer que notre collectivité s'investit fortement dans ce projet, mais aussi permettre à l'association de démarrer les recherches de fonds auprès des futurs donateurs dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'accepter une demande de crédit sur la somme globale de 2'486'000 francs, ce qui donnera à ce projet une légitimité et une forte crédibilité.

Il va de soi que tant et aussi longtemps que le paramètre relatif à la recherche de la somme restant à trouver n'est pas garantie aucune dépense ne sera effectuée pour ce projet.

6. Récapitulation des coûts

1. Etude préliminaire		25'000
Location camion grue	2'000	
Etude énergétique	11'000	
Expert en crépis	5'000	
Rapport d'avant-projet	6'000	
Frais d'études	1'000	
2. Avant-projet et projet		35'000
Sondages	5'000	
Etudes complémentaires	20'000	
Rapports d'avant-projet et projet	10'000	
3. Recherche de financement		10'000
Dossiers et frais	10'000	
4. Réalisation		
4.1 Toiture		280'000
Echafaudages	40'000	
Démontage	36'000	
Couverture	145'000	
Ferblanterie	27'000	
Réfection de charpente	15'000	
Menuiseries extérieures	10'000	
Peinture	7'000	
4.2 Clocher		543'000
Echafaudage	70'000	
Travaux en pierre naturelle	384'000	
Traitement de pierre naturelle	69'000	
Menuiseries extérieures	10'000	
Beffroi et horloge	10'000	
4.3 Façades		197'000
Echafaudage	55'000	
Terrassements	15'000	
Maçonnerie	18'000	
Drainages et canalisations	45'000	
Réfection de pierres naturelles	7'000	
Réfection de crépis	50'000	
Vitraux - Consolidation	7'000	
4.4 Eclairage extérieur		65'000
Fourniture de luminaires	35'000	
Installation électrique	20'000	
Fouilles	10'000	
4.5 Chauffage		458'000
Production de chaleur		
Démontages et démolitions	8'000	
Travaux de maçonnerie	12'000	
Conduite à distance	31'000	
Terrassements	20'000	

Chaudière à granulés	122'000	
Cheminée	7'000	
Electricité	6'000	
Sanitaire	4'000	
Travaux d'étanchéité	8'000	
Aménagement stock pellets	10'000	
Peinture	4'000	
Distribution de chaleur		
Démontages et démolitions	30'000	
Travaux de maçonnerie	15'000	
Terrassements	6'000	
Distribution par ventilo-convec.	100'000	
Electricité	10'000	
Plancher bois	20'000	
Carrelages	18'000	
Isolation de toiture	23'000	
Peinture	4'000	
4.6 Aménagements intérieurs		450'000
Crépis		
Echafaudages intérieurs	35'000	
Crépis intérieurs	233'000	
Réfection pierre naturelle	15'000	
Peinture	68'000	
Eclairage intérieur		
Fourniture de luminaires	50'000	
Installation électrique	25'000	
Maçonnerie	10'000	
Portes		
Sas d'entrée	7'000	
Réfection de portes existantes	7'000	
4.7 Frais d'études - spécialistes		223'000
Historien	10'000	
Spécialiste peintures	10'000	
Spécialiste crépis anciens	13'000	
Ingénieur chauffage	25'000	
Ingénieur électricien	5'000	
Architecte	160'000	
4.8 Divers et imprévus	200'000	200'000
Total estimatif	2'486'000	2'486'000

7. Effets financiers et mécanismes de maîtrise des finances

Projection des coûts

Investissement brut	Fr.	2'486'000.00
Subventions cantonales et fédérales	Fr.	- 667'400.00
Recherche de fonds par Association	Fr.	<u>- 1'151'200.00</u>
Investissement net	Fr.	667'400.00
Amortissement au taux de 2,5 %	Fr.	16'700.00
Coût de l'argent (2 % sur le demi-capital investi)	Fr.	<u>6'700.00</u>
Charge nette annuelle	Fr.	23'400.00

Règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances

Le Conseil communal n'engagera cette dépense que si les trois quarts en sont couverts par des dons et subventions. En conséquence, seul le quart de l'investissement est soumis aux mécanismes de maîtrise des finances, soit 667'400 francs, que nous arrondirons à 700'000 francs.

A la date de rédaction du présent rapport, la limite résiduelle des investissements pouvant être votés en 2018 s'élève à 1'447'300 francs.

Le montant de l'investissement prévu étant inférieur à cette limite, le vote du crédit se fait à la majorité simple.

Au vu de ce qui précède nous vous proposons d'accorder au Conseil communal un crédit de 2'486'000 francs.

8. Conclusions

L'octroi de ce crédit permettra de lancer la campagne de recherche de fonds par l'association pour la restauration de l'église de Môtiers en lui donnant une légitimité dans sa démarche et nous permettra ainsi de concrétiser la restauration de cet édifice d'importance nationale.

La riche histoire de ce bâtiment nécessite que tout soit mis en œuvre pour le restaurer, afin qu'il reste un atout non seulement touristique, mais également historique de notre région.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

Frédéric Mairy

Alexis Boillat

Annexes :

- Arrêté
- Rapport technique
- Statuts de l'association
- Plaquette de présentation du projet

CRÉDIT DE 2'486'000 FRANCS POUR LA RESTAURATION DE
L'ÉGLISE DE MÔTIERS



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 13 août 2018 ;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;
vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances, du
3 septembre 2018 ;
vu le préavis **xxx** de la Commission des bâtiments, du 11 septembre 2018 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier Un crédit de 2'486'000 francs est accordé au Conseil communal pour la restauration de l'église de Môtiers.

Art. 2 Les dépenses seront enregistrées comme suit :

- Compte d'investissement n° 50400.00 *Bâtiments*
- Entité de gestion n° 44 3500 *Paroisse protestante (DBAT)*
- Projet n° 100.44.100 *Restauration de l'église de Môtiers*
et amorties au taux de 2,5 %.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 24 septembre 2018

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LA PRÉSIDENTE :

LE SECRÉTAIRE :

Antoinette Hurni

Jean-Pierre Gfeller

Commune de Val-de-Travers

EGLISE DE MÔTIERS



Travaux de restauration

Dossier de présentation

Auteur :
Bureau Pascal Stirnemann SA
2108 Couvet

Juin 2018

0

Sommaire

A. Bref résumé du dossier de présentation	2
B. Historique	2
C. Contexte	4
D. Problématique	4
E. Mandataires	5
F. Propositions	5
F1. Chauffage	6
F2. Couverture	6
F3. Clocher	6
F4. Façades	8
F5. Crépis intérieurs	8
F6. Charpente	9
9. Estimatif financier	10
Annexes	

A. Bref résumé du dossier de présentation

L'église de Môtiers est l'un des bâtiments les plus prestigieux de la région.

Propriété de la Commune de Val-de-Travers, ses autorités ont conscience de sa valeur patrimoniale et souhaitent entreprendre les travaux, tant intérieurs qu'extérieurs, nécessaires à la pérennité de l'édifice.

Les dernières interventions d'importance datent de 1981 (flèche du clocher) et 1960 (sol abaissé, crépis et voûte de la nef). Certaines techniques employées lors de ces travaux ont provoqué des dégâts qui doivent être corrigés.

Pour l'essentiel, les travaux à entreprendre sont les suivants :

- Réfection des crépis extérieurs
- Crépis intérieurs des murs et des voûtes à remplacer
- Jointoyage des pierres du clocher
- Drainage et assainissement des pieds de façades
- Chauffage, production et distribution
- Couverture en petite tuile
- Contrôle et renforcement de charpente
- Belfroi des cloches
- Isolation de la toiture

Le coût des travaux est estimé à 2'486'000.—

Si certaines prestations peuvent être subventionnées, la Commune doit trouver des aides extérieures, ses finances ne permettant pas une prise en charge intégrale des coûts.

B. Historique

L'histoire de l'église de Môtiers, étroitement liée à celle du prieuré auquel l'église était rattachée avant la Réforme, a fait l'objet de plusieurs publications. Nous citerons les principales:

Jean Courvoisier, Le temple de Môtiers-Boveresse, Môtiers 1961, 2e éd. 1984.

Jean Courvoisier, Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel, t. III, Bâle 1968, p. 52-70.

Éric-André Klauser, avec la collaboration d'Olivier Klauser et Serge Lebet, Le prieuré Saint-Pierre de Môtiers. Un millénaire d'histoire régionale, des moines bénédictins à l'élaboration des vins mousseux selon la méthode champenoise, Hauterive 1990.

Pour la présente étude, nous nous limiterons à dresser la chronologie des interventions les plus importantes attestées par les textes ou l'archéologie:

6e-7e s.	Construction de l'église Saint-Pierre (datations C14: 423-620)
8e s.	Edification de l'église Notre-Dame (actuel temple)
8e-9e s.	Ajout d'une chapelle entre les deux églises et agrandissement de Saint-Pierre
11e s.	Reconstruction partielle de l'église Notre-Dame, avec ajout d'une abside
1093	Première mention du prieuré
1107	Prieuré de Vautravers en possession de l'abbaye de La Chaise-Dieu
1228	Première mention de l'église paroissiale de Môtiers
1416, 1453	Visites épiscopales de l'église, qui apparaît assez négligée
Vers 1462	Chapelle fondée par Jacques de Planconne au nord de la nef
Vers 1481	Chapelle fondée par Antoine Baillod au sud de la nef
1485	Signature d'un contrat avec Pierre Perrenel pour la reconstruction du chœur
1515	Reconstruction de la nef (datation dendrochronologique de la charpente)
1538	Notre-Dame sert de temple réformé, l'église Saint-Pierre est désaffectée
1654	Réfection du plancher du temple
1668-71	Un clocher en façade vient remplacer celui de l'ancienne église Saint-Pierre
1678-79	Reconstruction du chœur sur les plans de Jonas Favre
1715	Aménagement d'un local d'archive sous la voûte au nord du chœur
1777-80	Réfection de la voûte lambrissée de la nef, peinte en gris, et des crépis, construction d'un local d'archives contre le flanc nord du temple
1808	Travaux de réfection: galerie, bancs, sol
1835, 1855	Nivellement du sol, revêtu de carreaux de brique
1859	La voûte lambrissée de la nef est recouverte de plâtre, les pierres de taille sont peintes en jaune
1869-71	La charpente incendiée du clocher est remplacée par une flèche de pierre sur les plans de l'architecte Léo Châtelain
1890-91	Restauration complète de l'église sous la direction de Léo Châtelain, nouveaux décors peints, démolition du local d'archives

1960-61	Restauration intérieure, avec remise en état de la voûte lambrissée, recrépissage des murs et remplacement du sol, fouilles archéologiques (Edmond Calame, architecte)
1981	Réfection du clocher et de sa flèche

C. Contexte

La Commune de Val-de-Travers, issue de la fusion de neuf communes est propriétaire d'une soixantaine de bâtiments dont plusieurs églises.

Les Autorités locales ont dès le début de la nouvelle Commune affiché leurs soucis d'entretenir le patrimoine bâti dont elles ont la responsabilité.

D'autre part, l'évolution de la vie des paroisses nécessite une concentration des activités, centrées sur quelques lieux de culte seulement.

L'église de Môtiers en fait partie et est le premier édifice religieux à bénéficier d'un projet de restauration digne de sa valeur car c'est l'un des premiers témoins de l'occupation de la Vallée, vraisemblablement au VII^{ème} siècle déjà.

D. Problématique

L'aspect de l'édifice, tel qu'on le connaît aujourd'hui, est le fruit de plusieurs interventions survenues entre l'an mille et le 19^{ème} siècle.

Le dernier siècle n'est pas en reste, puisque plusieurs rénovations importantes et rapprochées ont été entreprises, en 1890, 1960 et 1981. Elles ont permis d'enrichir les connaissances que nous avons de l'édifice d'une part et d'entretenir le bâtiment d'autre part.

Les dernières interventions n'ont pas toujours été très heureuses ; elles l'ont été avec les connaissances techniques que l'on avait à l'époque mais ne correspondent plus à ce que l'on peut attendre aujourd'hui pour un bâtiment de cette importance.

Les corrections les plus importantes qui devront être apportées:

- Réfection des crépis extérieurs à base de mortier trop riche en ciment
- Même problème, à une échelle plus importante, avec les crépis intérieurs des murs et des voûtes.
- Jointoyage des pierres du clocher avec des mortiers non adaptés
- Drainage et assainissement incomplets des pieds des façades
- Chauffage électrique inconfortable et plus acceptable du point de vue énergétique

De plus, le poids des ans se fait sentir pour

- La couverture en petite tuile, le lattage et l'absence de sous-couverture
- Le lambrissage sur chevrons en mauvais état.
- La charpente, à contrôler
- Les cloches dont le beffroi doit être consolidé.

Enfin, les exigences en matière de confort et d'économie d'énergie nécessiteront

- L'isolation de la toiture et peut-être d'autres éléments de l'enveloppe
- Une production d'énergie économique et écologique
- Une distribution d'énergie confortable et modulable en fonction de l'utilisation.

E. Mandataires

Pour établir un catalogue d'interventions, le bureau mandataire s'est entouré de spécialiste connus pour la qualité de leurs conseils. Il s'agit de

- Bureau Planair à la Sagne pour les questions énergétiques
- Roger Simond, spécialiste des crépis
- Fachinetti SA, par M. Moussy, spécialiste de la pierre
- Gottburg SA pour les questions de couverture et ferblanterie.
- Sablisol pour le traitement de surfaces en pierre.

Des solutions techniques sont proposées. Elles ont été chiffrées par les différents intervenants afin d'établir un budget d'avant-projet.

F. Propositions

F.1 Chauffage de l'édifice et isolation

Le chauffage électrique actuel est inconfortable et techniquement obsolète. Il provoque également d'importantes traces noires inesthétiques sur les murs dues à la convection de l'air au-dessus des radiateurs.

Résoudre le problème de la climatisation d'un ouvrage, aux proportions inhabituelles, non isolé et utilisé de manière ponctuelle est particulièrement délicat. Le bureau Planair a été choisi pour son expérience dans de tels bâtiments. Deux problèmes doivent être résolus, la production et la distribution de l'énergie.

Production

L'église de Môtiers n'a pas les locaux susceptibles de servir de chaufferie. Il n'y a plus la possibilité d'en construire !

Une synergie doit être trouvée afin d'amener la chaleur d'un autre lieu.

La proximité de la cure de Môtiers, propriété de l'Eglise réformée neuchâteloise, peut être une opportunité intéressante, dans la mesure où la chaudière à mazout de ce bâtiment devrait être remplacée à moyen terme. Le changement d'agent énergétique devrait permettre d'assainir les 2 bâtiments, raison pour laquelle il est proposé un chauffage à pellets, certes un peu plus coûteux à l'investissement mais plus économique à l'exploitation.

Distribution

Le principe actuel d'intégration des convecteurs aux bancs est un système à conserver car il permet de diffuser la chaleur au plus près des occupants et évite les problèmes de physique du bâtiment tels que ceux que l'on peut observer au-dessus des convecteurs électriques situés contre les murs.

Pour des raisons pratiques, ces convecteurs peuvent être placés sous les bancs ou incorporés dans le sol.

Ils assurent le maintien en température du bâtiment (env. 12°C) alors que des ventilateurs intégrés accentuent la puissance de l'émission de chaleur pour les offices et les manifestations.

Une conduite à distance depuis la cure permettra d'alimenter le système de distribution de chaleur.

L'assainissement énergétique d'une église est une mission impossible du point de vue architectural.

Cependant l'isolation de la voûte lambrissée de la nef permettrait de réduire les déperditions et la puissance nécessaire.

Planair propose la mise en place d'un isolant en vrac ignifugé. La faisabilité d'une telle solution doit encore être confirmée, en particulier sur le plafond lambrissé de la nef et les répercussions acoustiques évaluées.

F2. Couverture et ferblanterie

La couverture est constituée en totalité de petites tuiles plates fabriquées manuellement, datant pour la plupart du 18^{ème}, voire de la fin du 19^{ème} siècle, à l'exception de celles du chœur, de facture plus récente et fabriquées mécaniquement.

Le remplacement ponctuel devient difficile en raison de leur fragilité. Un remplacement global doit être envisagé, à l'image de ce qui vient d'être fait pour les toitures du Prieuré.

Un contre lattage plus important ainsi qu'une sous-couverture devraient permettre d'assurer une meilleure ventilation de la couverture ainsi que l'étanchéité de la toiture.

F3. Clocher

Le remplacement de la flèche en bois du clocher en 1869 par un ouvrage en pierre n'a pas résolu tous les problèmes.

La pierre utilisée, ou plutôt les pierres puisque deux matériaux composent cet ouvrage, sont sensibles au gel, plus particulièrement celle de Boveresse plus

tendre et plus poreuse que la pierre d'Hauterive. D'autre part, les joints sont toujours des parties délicates qui se dégradent avec le temps et les méthodes de nettoyage inappropriées.



L'ouvrage a été minutieusement examiné au moyen d'un camion nacelle. Cet exercice n'a pas décelé de problèmes très graves, mais a confirmé la nécessité de corriger certaines faiblesses, de remplacer, reprofiler ou consolider les éléments en mauvais état et surtout de compléter le jointoyage fortement dégradé par endroits.

F4 Façades

Plusieurs types de crépis sont présents sur les façades, d'un crépi à base de chaux aérienne pouvant dater de plusieurs siècles à des mortiers très riches en ciment Portland de la 2^{ème} moitié du 20^{ème} siècle.

De nombreuses altérations sont présentes, fissures, décollement, désagrégation, etc.

Le bas des façades est également fortement altéré en l'absence de drainage.



L'expert mandaté, M. Bernard Simond, préconise la conservation des crépis anciens, environ 30% de la surface, l'élimination des crépis à base de ciment et leur remplacement par un matériau à base de chaux selon le modèle d'origine.

Un crépi d'assainissement devra être appliqué dans les zones touchées par l'humidité et les sels, complété d'une chemise de drainage périphérique.

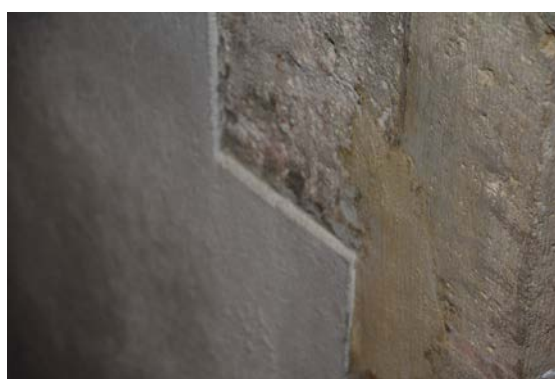
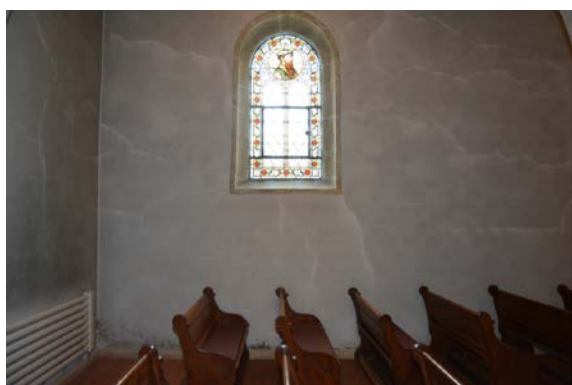
F5 Crépis intérieurs

Tous les murs présentent des défauts majeurs. Ils sont recouverts du même crépi, taloché fin, riche en ciment Portland.

Ce revêtement date de la rénovation de 1960. Il se positionne en surépaisseur par rapport aux tailles en pierre de Boveresse, et perturbe l'architecture de l'édifice.

Des traces de peinture à la chaux sont encore visibles, signifiant qu'à une époque toutes les pierres étaient recouvertes d'un badigeon à la chaux.

Un important réseau de fissures est la conséquence du retrait du mortier trop richement dosé. Des dépôts de suie le long des fissures accentuent le côté inesthétique de ces dégradations.



Il s'agira d'éliminer les crépis ciment jusqu'au support en moellons et d'appliquer des crépis à base de chaux selon le modèle d'origine.

Une peinture à la chaux sera appliquée sur les crépis et les éléments en pierre naturelle.

Une étude archéologique des élévations intérieures et extérieures sera réalisée par l'OPAN après le décrépiage.

F6. Charpente

Datée de 1515 pour la nef et de 1679 pour le chœur, la charpente n'a pas subi d'importantes transformations au cours des siècles.

Elle est en bon état et il n'y a que peu d'interventions à prévoir, si ce n'est un contrôle général et des renforcements ponctuels.

G. Estimatif financier

1 Etude préliminaire

Location camion grue	2'000
Etude énergétique	11'000
Expert en crépis	5'000
Rapport d'avant-projet	6'000
Frais d'études	1'000

2 Avant-projet et projet

Sondages	5'000
Etudes complémentaires	20'000
Rapports d'avant-projet et projet	10'000

3 Recherche de financement

Dossiers et frais	10'000
-------------------	--------

4 Réalisation

4.1 Toiture

Echafaudages	40'000
Démontages	36'000
Couverture	145'000
Ferblanterie	27'000
Réfection de charpente	15'000
Menuiseries extérieures	10'000

Peinture	7'000
----------	-------

4.2 Clocher

Echafaudage	70'000
Travaux en pierre naturelle	384'000
Traitement de surface en pierre naturelle	69'000
Menuiseries extérieures	10'000
Beffroi et horloge	10'000

4.3 Façades

Echafaudage	55'000
Terrassements	15'000
Maçonnerie	18'000
Drainages et canalisations	45'000
Réfection de pierres naturelles	7'000
Réfection de crépis	50'000
Vitreaux - Travaux de consolidation	7'000

4.4 Eclairage extérieur

Fourniture de luminaires	35'000
Installation électrique	20'000
Fouilles	10'000

4.5 Chauffage

Production de chaleur

Démontages et démolitions	8'000
Travaux de maçonnerie	12'000
Conduite à distance	31'000
Terrassements	20'000
Chaudière à granulés	122'000
Cheminée	7'000
Electricité	6'000
Sanitaire	4'000
Travaux d'étanchéité	8'000

Aménagement stock pellets	10'000
Peinture	4'000

Distribution de chaleur

Démontages et démolitions	30'000
Travaux de maçonnerie	15'000
Terrassements	6'000
Distribution par ventilo-convecteurs	100'000
Electricité	10'000
Plancher bois	20'000
Carrelages	18'000
Isolation de toiture	23'000
Peinture	4'000

4.6 Aménagements intérieurs

Crépis

Echafaudages intérieurs	35'000
Crépis intérieurs	233'000
Réfection pierre naturelle	15'000
Peinture	68'000

Eclairage intérieur

Fourniture de luminaires	50'000
Installation électrique	25'000
Maçonnerie	10'000

Portes

Sas d'entrée	7'000
Réfection de portes existantes	7'000

4.7 Frais d'études - spécialistes

Historien	10'000
Spécialiste peintures	10'000
Spécialiste crépis anciens	13'000
Ingénieur chauffage	25'000
Ingénieur électricien	5'000

Architecte	160'000
------------	---------

4.8 Divers et imprévus	200'000
-------------------------------	----------------

Total estimatif	2'486'000
------------------------	------------------

Association pour la restauration de l'église de Môtiers

STATUTS

Préambule

L'église de Môtiers a été construite au Moyen Age, si bien qu'elle demeure un des derniers témoins de cette époque au Val-de-Travers.

Nécessitant une restauration, la présente Association est créée afin d'apporter une contribution matérielle à ce projet, qui entre clairement dans un contexte de protection du patrimoine.

NOM – SIÈGE

Article premier

NOM Sous le nom de « Association pour la restauration de l'église de Môtiers », il est constitué une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Article 2

SIÈGE Le siège de l'association est sis à Val-de-Travers.

Article 3

BUT Cette association a pour but de soutenir la restauration de l'église de Môtiers aussi bien financièrement, par la recherche de fonds, de dons et de subsides, qu'au-travers de la participation à des manifestations en faveur de cette restauration.

QUALITÉ DE MEMBRE

Article 4

MEMBRES Toute personne physique ou morale peut présenter une demande d'adhésion à l'association. Elle adresse sa demande au comité, qui est compétent pour statuer.

Article 5

DÉMISSIONS Toute personne désirant démissionner doit en aviser par écrit le président. La démission déploie ses effets à la fin de l'exercice annuel durant lequel elle a été envoyée. La démission d'un membre est annoncée à l'assemblée générale.

Article 6

EXCLUSION Le comité peut prononcer l'exclusion de tout membre qui, d'une manière systématique, ne se conformerait pas aux décisions prises par les organes compétents de l'association. Le comité informe l'assemblée générale de toute exclusion intervenue durant l'exercice écoulé.

ORGANISATION**Article 7**

ORGANES Les organes de l'association sont les suivants :

1. L'assemblée générale ;
2. Le comité ;
3. Les vérificateurs des comptes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**Article 8**

CONVOCATION L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année, sur convocation du comité, avant le 30 juin.

L'assemblée générale doit être convoquée par écrit, au moins 15 jours avant la séance.

Une assemblée générale peut également être convoquée si le comité en décide ou si le cinquième des membres en fait la demande par écrit.

Article 9

COMPÉTENCES L'assemblée générale a les compétences suivantes :

1. Elle peut prendre toutes les décisions se rapportant à l'ordre du jour.
2. Elle nomme chaque année le président et les membres du comité, les vérificateurs de comptes et les délégués.
3. Elle approuve ou refuse les comptes et les rapports présentés par le comité et les vérificateurs de comptes.
4. Elle adopte le budget et fixe le montant des cotisations.
5. Elle prend acte des admissions, démissions ou exclusions intervenues durant l'exercice écoulé.
6. Elle peut voter une résolution engageant l'avenir de l'association.
7. Elle peut réviser et modifier les statuts.
8. Elle peut décider la dissolution de l'association.

Article 10

VOTES Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité, le président départage les voix. Les membres mineurs ne peuvent voter personnellement mais leur voix peut être émise par leur représentant légal.

La représentation par procuration n'est pas admise.

Les votations se déroulent dans la règle à main levée, à moins que les 50% des membres présents demandent à ce que le vote se déroule à bulletin secret.

Pour être valables, les décisions relatives à l'article 9 ch. 6, 7 et 8, doivent être prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

COMITÉ

- Article 11**
- COMPOSITION** Le comité est composé de 3 membres, au minimum, élus par l'assemblée générale pour une période de trois ans. Les membres sortants sont rééligibles.
- Le comité comprend au moins les fonctions suivantes :
- Président
 - Vice-président
 - Secrétaire
 - Caissier
- Article 12**
- VOTES** Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. La voix du président compte double en cas d'égalité.
- Article 13**
- COMPÉTENCES** Le comité a les compétences suivantes :
- 1) Il veille à ce que les décisions prises en assemblée générale soient respectées.
 - 2) Il s'occupe des affaires administratives et courantes de l'association.
 - 3) Il établit un budget et présente les comptes ;
 - 4) Il fixe les dates des assemblées générales et des éventuelles manifestations organisées au cours de l'année ;
 - 5) Il rend compte annuellement de sa gestion à l'Assemblée générale ;
 - 6) Il représente l'association à l'extérieur ;
 - 7) Il peut déléguer certaines tâches à des responsables ou des commissions externes.
- Article 14**
- ENGAGEMENT** L'association est valablement engagée par la signature collective de deux membres du comité.
- VÉRIFICATEURS DE COMPTES**
- Article 15**
- DÉSIGNATION** L'assemblée générale désigne chaque année deux vérificateurs de comptes et un suppléant. Le cycle normal d'un vérificateur est de deux ans. Au terme de cette période, le vérificateur ne peut pas être rééligible immédiatement.
- Article 16**
- COMPÉTENCES** Les vérificateurs de comptes peuvent, en tout temps, prendre connaissance des comptes de l'association.
- A l'assemblée générale ordinaire, les vérificateurs présentent un rapport sur le résultat de leurs opérations de contrôle et lui proposeront de donner décharge au caissier.

FINANCES**Article 17****RESSOURCES**

Les ressources de l'association sont constituées par :

- A) les cotisations,
- B) les subventions, les subsides, les dons ou les legs obtenus,
- C) le produit de toute vente ou manifestation décidée par le comité et/ou l'assemblée générale,
- D) tous les biens remis à l'association pour atteindre le but qu'elle s'est donné.

Article 18**COTISATIONS**

Chaque membre peut être tenu de payer une cotisation annuelle. La cotisation couvre la période du 1^{er} juillet au 30 juin.

Le montant des cotisations est fixé par l'assemblée générale, sur proposition du comité.

Article 19**RÉMUNÉRATION**

Toutes les fonctions de membres du comité et de vérificateurs de comptes sont assumées gratuitement. Seuls les frais justifiés peuvent être remboursés, contre quittance et sur décision du comité.

DISSOLUTION**Article 20****DÉCISION**

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par une Assemblée générale convoquée à cet effet. La décision de dissolution ne peut être prise qu'à la majorité des deux tiers des membres de l'association. Si cette assemblée ne réunit pas le quorum, une deuxième assemblée sera convoquée dans les 5 jours ouvrables, laquelle ne pourra statuer sur la décision de dissolution que moyennant une majorité des deux tiers des membres présents.

Article 21**SORT DES BIENS**

En cas de dissolution, les biens de l'association seront versés à la Commune de Val-de-Travers et seront utilisés exclusivement en faveur de l'église de Môtiers.

Les membres de l'association n'ont en aucun cas droit à l'avoir de l'association.

Article 22

Les points non expressément réglés par les présents statuts le sont par le code civil suisse, et particulièrement par ses articles 60 à 79.

* * *

*

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale constitutive du 16 janvier 2018 tenue à l'Hôtel de Ville à Fleurier.

Au cours de cette assemblée, le comité a été constitué de

Président ad interim : M. Jean-Samuel Bucher

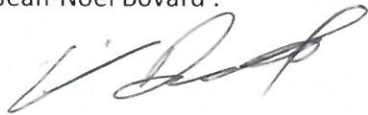
Vice-président : M. Yves Fatton 

Secrétaire : Mme Martine Python 

Caissier : M. Pierre-Alain Devenoges 

Les membres fondateurs :

Jean-Noël Bovard :



Jean-Samuel Bucher :



Jacques Bujard :



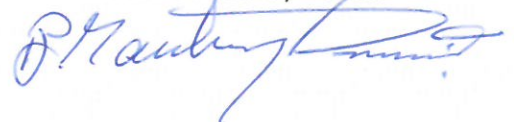
Pierre-Alain Devenoges :



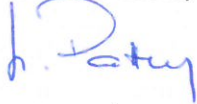
Yves Fatton :



Paul-André Matthey-Doret :



Laurent Patthey :



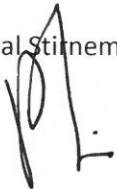
René Perret :



Martine Python :



Pascal Stirnemann :

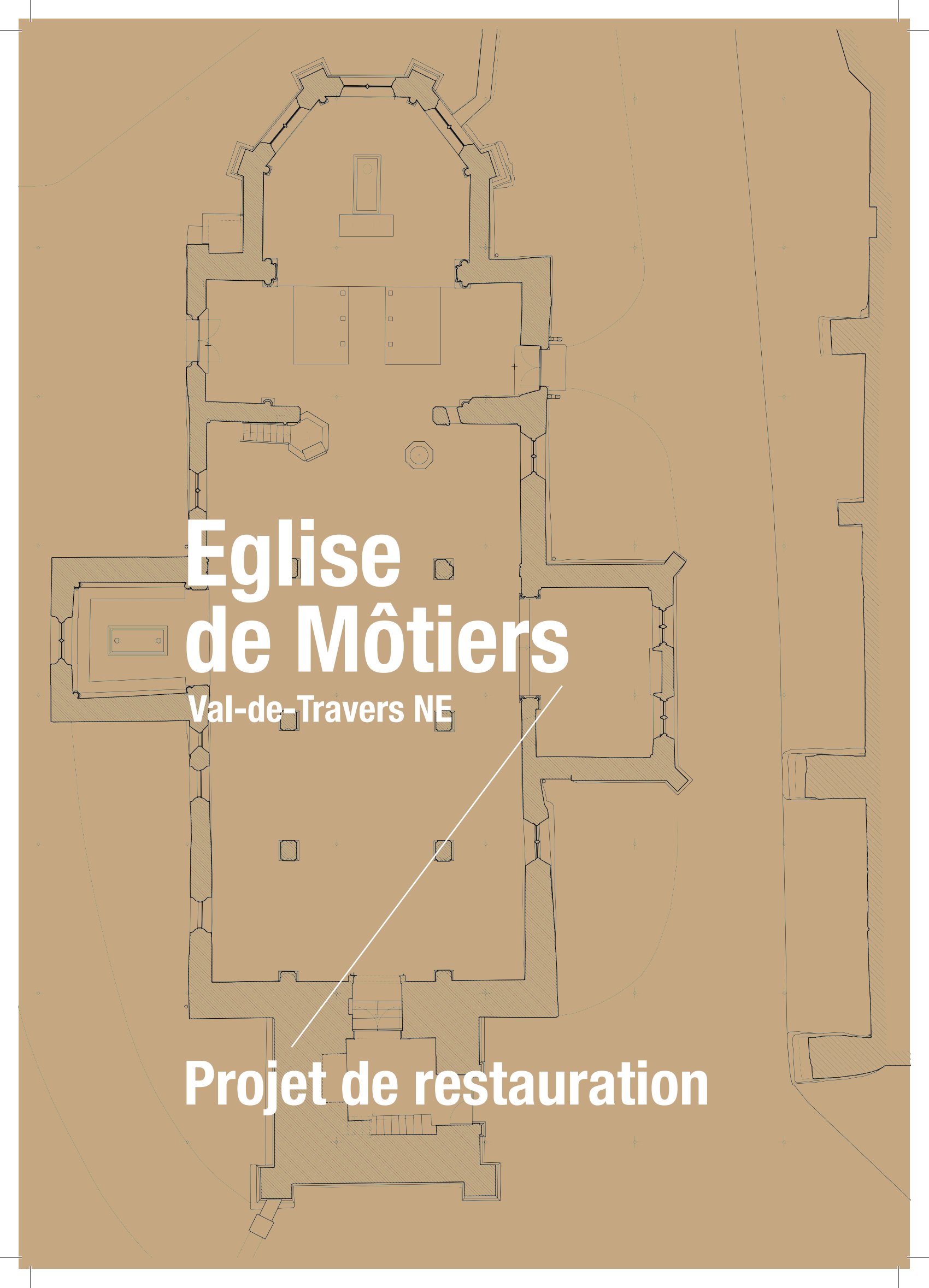


Loris Vuilliomenet :



André Zybach :





Eglise de Môtiers

Val-de-Travers NE

Projet de restauration

Bref résumé du dossier de présentation

L'église de Môtiers, propriété de la Commune de Val-de-Travers, est l'un des bâtiments les plus prestigieux de la région.

Les autorités et les habitants de la commune ont conscience de sa valeur patrimoniale et souhaitent entreprendre les travaux, tant intérieurs qu'extérieurs, nécessaires à assurer la pérennité de l'édifice.

Les dernières interventions d'importance datent de 1981 (flèche du clocher) et 1960 (sol abaissé, remplacement des crépis et rénovation de la voûte de la nef). Certains des matériaux employés lors de ces travaux ont provoqué des dégâts qui doivent être corrigés.

Pour l'essentiel, les travaux à entreprendre sont les suivants:

- › Réfection partielle des crépis extérieurs à la chaux
- › Remplacement des crépis ciment intérieurs des murs et des voûtes par des enduits à la chaux
- › Rejointoyage des pierres du clocher
- › Drainage et assainissement des pieds de façades
- › Renouvellement du chauffage (production et distribution)
- › Renouvellement de la couverture en petites tuiles
- › Contrôle et renforcement de la charpente de 1515
- › Consolidation du beffroi des cloches
- › Isolation des voûtes

Le coût des travaux est estimé à 2'486'000 francs.

Il est prévu un échelonnement des travaux en fonction des moyens financiers à disposition.

Si certaines prestations peuvent être subventionnées par le Canton et la Confédération, la Commune doit trouver des aides extérieures, ses finances ne permettant pas une prise en charge intégrale du solde des coûts.

Afin d'apporter une contribution matérielle à ce projet, a été créée en 2018 l'Association pour la restauration de l'église de Môtiers (association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse). Son siège est à Val-de-Travers, canton de Neuchâtel.



Le village de Môtiers, Commune de Val-de-Travers

Le village de Môtiers est reconnu d'intérêt national par la Confédération pour la valeur exceptionnelle de son patrimoine architectural. Il compte en effet plusieurs monuments de premier plan, tels l'ancien prieuré Saint-Pierre, l'église paroissiale, les halles des Six-Communes, le château d'Ivernois, la maison des Mascarons et le château médiéval. Ses rues présentent en outre un remarquable ensemble de bâtiments des 17^e et 18^e siècles qui lui confèrent une touche patricienne tout à fait particulière.

Le village s'est développé autour du monastère médiéval qui lui a donné son nom, dérivé de *monasterium*. Il offre plusieurs musées de grande qualité: musée régional du Val-de-Travers, Maison de l'Absinthe, musée Jean-Jacques Rousseau, musée La Grange, collections d'art aborigène et musée de l'automobile. A côté de l'église, des milliers de

visiteurs parcourent également chaque année les bâtiments de l'ancien prieuré, siège de la maison Mauler, productrice de grands vins mousseux depuis 1829.

Le village s'inscrit en outre au cœur d'une région, le Val-de-Travers, reconnue loin à la ronde pour la qualité de ses paysages et son riche passé, en particulier le séjour de Jean-Jacques Rousseau au 18^e siècle, l'horlogerie et bien sûr la production d'une boisson mythique: l'absinthe.

C'est donc dans un site renommé pour son patrimoine, mais également apprécié en Suisse et à l'étranger pour ses expositions d'art contemporain, «Môtiers- Art en plein air», que s'inscrit le projet de restauration faisant l'objet de cette plaquette.

Actuellement, l'église du village, qui, du reste, se trouve être la plus

ancienne de la région, est très régulièrement utilisée pour les célébrations de la paroisse réformée, mais également par d'autres Eglises, qu'elles soient catholique ou évangéliques.

Pour le matin de Noël 2018, le culte y sera retransmis en Eurovision et sera animé par la paroisse réformée du Val-de-Travers.

De nombreux concerts de différentes sortes sont également régulièrement organisés en ce lieu à l'acoustique favorable.

Historique de l'église de Môtiers

L'histoire de l'actuelle église paroissiale de Môtiers est étroitement liée à celle du prieuré auquel l'église était rattachée avant la Réforme. Le monastère Saint-Pierre de Vautravers a été créé à Môtiers au 6^e-7^e siècle et reconstruit à de nombreuses reprises.

L'ancienne église Notre-Dame présente encore quelques pans de mur remontant à l'an mil, mais ses principales dispositions en font un édifice très représentatif de l'architecture gothique, époque de la reconstruction vers 1486 de son chœur et de son avant-chœur, qui ont été remaniés en 1678, de sa très belle nef, dont les arcades et le plafond lambrissé datent de 1515, de ses chapelles latérales, fondées l'une, au nord, en 1462 et l'autre, au sud, en 1481.

Le monastère bénédictin de Vautravers a été rattaché à l'abbaye de La Chaise-Dieu dès la

fin du 11^e siècle, après que Cluny ait tenté en vain d'en prendre possession.

C'est l'une des plus anciennes fondations monastiques de l'Arc jurassien, comme l'ont récemment révélé des fouilles archéologiques ayant livré des vestiges d'églises comparables aux premiers lieux de culte de Romainmôtier.

Aujourd'hui, son souvenir persiste dans la présence de deux églises médiévales bâties côte à côte, faisant de Môtiers l'un des derniers témoignages conservés en Suisse de monastère du haut Moyen Age comptant plusieurs églises.



Chronologie de l'église de Môtiers :

6^e - 7^e s.

Construction de l'église Saint-Pierre

8^e s.

Edification de l'église Notre-Dame (actuelle église paroissiale)

8^e - 9^e s.

Ajout d'une chapelle entre les deux églises

10^e - 11^e s.

Reconstruction partielle de l'église Notre-Dame, avec ajout d'une abside

11^e - 12^e s.

Agrandissement de la nef

1093

Première mention du prieuré

1228

Première mention de l'église paroissiale de Môtiers

1462

Chapelle nord

1481

Chapelle sud

1486

Reconstruction du chœur de Notre-Dame

1515

Reconstruction de la nef. Sa charpente actuelle est de cette date

1538

Notre-Dame est dévolue au culte réformé, l'église Saint-Pierre du monastère bénédictin est désaffectée

1669-71

Un clocher en façade vient remplacer celui de l'ancienne église Saint-Pierre

1678

Le chœur est reconstruit par l'architecte Jonas Favre

1869-71

La charpente incendiée du clocher est remplacée par une flèche de pierre sur les plans de l'architecte Léo Châtelain

1890-91

Restauration complète de l'église, sous la direction de Léo Châtelain.

1899

Installation d'un orgue pneumatique de la maison Kuhn à Mänedorf

1960-61

Restauration intérieure, avec remise en état de la voûte lambrissée, recrépissage des murs, remplacement du sol et fouilles archéologiques (Edmond Calame, architecte)

1981

Réfection du clocher et de sa flèche

1983

Installation d'un nouvel orgue de style classique français par la Manufacture de Saint-Martin/NE

2018

Création de l'Association pour la restauration de l'église de Môtiers

Travaux de restauration prévus

Plusieurs rénovations importantes et rapprochées ont été entreprises en 1890, 1960 et 1981. Elles ont permis d'enrichir les connaissances que nous avons de l'édifice d'une part et d'entretenir le bâtiment d'autre part.

Les dernières interventions n'ont pas toujours été très heureuses ; elles ont été réalisées avec les connaissances techniques de l'époque, mais ne correspondent plus à ce que l'on peut attendre aujourd'hui pour un bâtiment de cette importance.

Les travaux prévus les plus importants sont les suivants :

- › Réfection des crépis extérieurs et intérieurs
- › Réfection du clocher en pierre de Boveresse
- › Drainage et assainissement des pieds des façades
- › Changement du chauffage, production et distribution. Isolation
- › Changement de la couverture et réfection de la charpente
- › Consolidation du beffroi



Résumé des coûts

Etude préliminaire	25'000
Avant-projet et projet	35'000
Recherche et financement	10'000
Réalisation	
4.1 Toiture	280'000
4.2 Clocher	543'000
4.3 Façades	197'000
4.4 Eclairage extérieur	65'000
4.5 Chauffage	458'000
4.6 Aménagements intérieurs	450'000
4.7 Frais d'études - spécialistes	223'000
4.8 Divers et imprévus	200'000
Total estimatif	2'486'000

Devis détaillé

Etude préliminaire		25'000
	Location camion grue	2'000
	Etude énergétique	11'000
	Expert en crépis	5'000
	Rapport d'avant-projet	6'000
	Frais d'études	1'000
Avant-projet et projet		35'000
	Sondage	5'000
	Etudes complémentaires	20'000
	Rapport d'avant-projet et projet	10'000
Recherche et financement		10'000
	Dossier et frais	10'000
Réalisation		
4.1 Toiture		280'000
	Echafaudages	40'000
	Démontage	36'000
	Couverture	145'000
	Ferblanterie	27'000
	Réfection de charpente	15'000
	Menuiseries extérieures	10'000
	Peinture	7'000
4.2 Clocher		543'000
	Echafaudage	70'000
	Travaux en pierre naturelle	384'000
	Traitement de la pierre naturelle	69'000
	Menuiserie extérieures	10'000
	Beffroi et horloge	10'000
4.3 Façades		197'000
	Echafaudage	55'000
	Terrassements	15'000
	Maçonnerie	18'000
	Drainage et canalisations	45'000
	Réfection de pierres naturelles	7'000
	Réfection de crépis	50'000
	Vitreaux - Consolidation	7'000
4.4 Eclairage extérieur		65'000
	Fourniture de luminaires	35'000
	Installation électrique	20'000
	Fouilles	10'000

4.5 Chauffage		458'000
Production de chaleur	Démontages et démolitions	8'000
	Travaux de maçonnerie	12'000
	Conduite à distance	31'000
	Terrassements	20'000
	Chaudière à granulés	122'000
	Cheminée	7'000
	Electricité	6'000
	Sanitaire	4'000
	Travaux d'étanchéité	8'000
	Aménagement stock pellets	10'000
	Peinture	4'000
Distribution de chaleur	Démontages et démolitions	30'000
	Travaux de maçonnerie	15'000
	Terrassements	6'000
	Distribution par ventilo-convec.	100'000
	Electricité	10'000
	Plancher bois	20'000
	Carrelages	18'000
	Isolation de toiture	23'000
Peinture	4'000	
4.6 Aménagement intérieurs		450'000
Crépis	Echafaudages intérieurs	35'000
	Crépis intérieurs	233'000
	Réfection pierre naturelle	15'000
	Peinture	68'000
Eclairage intérieur	Fourniture de luminaires	50'000
	Installation électrique	25'000
	Maçonnerie	10'000
Portes	Sas d'entrée	7'000
	Réfection de portes existantes	7'000
4.7 Frais d'étude - spécialistes		223'000
	Historien	10'000
	Spécialiste peintures	10'000
	Spécialiste crépis anciens	13'000
	Ingénieur chauffage	25'000
	Ingénieur électricien	5'000
	Architecte	160'000
4.8 Divers et imprévus		200'000
Total estimatif		2'486'000

